



**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA
PROCÈS VERBAL 71**

**le mercredi 16 février 2022
16 h**

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 16 février 2022 à 16 h. Le maire, Jim Watson, préside la réunion Zoom depuis la salle Andrew-S.-Haydon, et les autres membres y participent à distance.

Cette réunion extraordinaire a été convoquée par le maire Watson pour discuter de questions liées aux répercussions continues qu'ont la manifestation des camionneurs et l'occupation illégale sur les résidents et les entreprises de la ville.

Le maire accompagne le Conseil dans un moment de réflexion.

APPEL NOMINAL

Tous les membres du Conseil sont présents.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

ABSENCES

Aucune absence n'a encore été signalée

CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER

MOTION NO 71/1

Motion du conseiller S. Menard
Appuyée par le conseiller J. Leiper

Que la conseillère L. Dudas préside la réunion extraordinaire à titre de mairesse suppléante.

REJETÉE par un vote de 8 VOIX AFFIRMATIVES contre 15 VOIX NÉGATIVES ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (8) : Les conseillers C. McKenney, T. Kavanagh, R. King, C. A. Meehan, D. Deans, J. Leiper, R. Brockington et S. Menard

VOIX NÉGATIVES (15) : Les conseillers C. Curry, L. Dudas, S. Moffatt, G. Gower, G. Darouze, J. Cloutier, M. Fleury, C. Kitts, E. El-Chantiry, A. Hubley, J. Harder, T. Tierney, M. Luloff, K. Egli et le maire J. Watson

MOTION NO 71/2

Motion du conseiller J. Cloutier
Appuyée par la conseillère C. Kitts

Que le Conseil municipal décide de se constituer en comité plénier conformément à l'article 52 du *Règlement de procédure*.

ADOPTÉE

MISE À JOUR VERBALE

MISE À JOUR VERBALE

1. POINT SUR LA SITUATION PAR LA POLICE D'OTTAWA
--

À la suite du mot de bienvenue du maire Watson, le Conseil reçoit une mise à jour de la part du chef par intérim du Service de police d'Ottawa Steve Bell sur les activités policières en cours.

Après la période de questions pour la police d'Ottawa, la motion suivante a été présentée :

MOTION NO 71/3

Motion du conseiller S. Moffatt
Appuyée par la conseillère L. Dudas

ATTENDU QUE le Service de police d'Ottawa (SPO) dirige l'intervention contre l'occupation illégale de la ville d'Ottawa par l'autoproclamé « convoi de la liberté 2022 » qui a commencé le vendredi 28 janvier 2022; et

ATTENDU QU'à ce jour, le SPO n'a pas réussi à endiguer efficacement l'occupation ni à en venir à bout et que les occupants sont bien financés et ont été autorisés à s'enraciner plutôt que forcés à se disperser; et

ATTENDU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa est chargée de fournir au SPO les ressources dont il a besoin pour bien remplir sa mission; et

ATTENDU QU'il est maintenant acquis qu'il aurait fallu demander plus de ressources plus rapidement, que le chef Peter Sloly a démissionné et que c'est le chef par intérim Steve Bell qui dirige maintenant le SPO; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa et la province de l'Ontario ont déclaré l'état d'urgence, que le gouvernement du Canada a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* et que les gouvernements fédéral et provincial ont fourni d'importantes ressources policières supplémentaires ainsi que des outils d'application de la loi additionnels pour donner au SPO tous les leviers nécessaires afin de mettre fin à

cette occupation illégale et agressive, qui est d'ailleurs largement financée par des sources étrangères; et

ATTENDU QUE la province a récemment désigné le surintendant en chef et commandant régional Carson Pardy comme son responsable à Ottawa et que le gouvernement du Canada a désigné le sous-commissaire de la Police fédérale, Michael Duheme, à titre de représentant de la GRC dans la structure de commandement intégrée; et

ATTENDU QUE le chef par intérim Steve Bell a déjà établi une solide relation trilatérale avec les deux autres ordres de gouvernement pour mettre fin à l'occupation; et

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, la Commission de services policiers d'Ottawa n'a pas non plus bien exercé sa fonction de surveillance et que pour aider à rétablir la confiance du public, son vice-président Smallwood a indiqué sa volonté de démissionner; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'une commission de services policiers intérimaire ayant plus d'expérience avec les opérations d'urgence permettrait au chef par intérim Bell de concentrer tous ses efforts et ceux de son équipe de direction à l'emploi des outils et ressources à sa disposition pour faire le nécessaire afin de mettre fin à l'occupation illégale pacifiquement et définitivement, tout en continuant de communiquer de l'information au public, à la Commission et au Conseil municipal; et

ATTENDU QUE le conseiller El-Chantiry possède une vaste expérience nationale, provinciale et locale des commissions de services policiers, notamment parce qu'il a présidé celle d'Ottawa et l'Ontario Association of Police Services Boards et a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne de gouvernance de police, et qu'il y a d'autres membres du Conseil et d'anciens résidents nommés qui ont également plus d'expérience de surveillance de la police en situation d'urgence et sont disposés à occuper à nouveau ces fonctions, à titre intérimaire, pour aider à stabiliser la Commission pendant les opérations d'urgence; et

ATTENDU QUE la conseillère Harder a siégé à la Commission de services policiers d'Ottawa pendant sept ans et au comité ayant embauché un chef et deux chefs adjoints; et

ATTENDU QU'à la fin de l'occupation et des opérations d'urgence, il faudra revoir toutes les mesures prises par le Service de police d'Ottawa et sa commission relativement à l'occupation; et

ATTENDU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa devra également embaucher un nouveau chef, que le Conseil s'attend à ce que cela soit fait à la suite de consultations significatives et constructives avec la population et, en

particulier, avec les communautés marginalisées qui sont trop surveillées, et que le conseiller King sera la cheville ouvrière de ces efforts étant donné son rôle d'agent de liaison du Conseil pour les initiatives de relations ethnoculturelles et de lutte contre le racisme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le remplacement des personnes actuellement nommées par le Conseil à la Commission de services policiers d'Ottawa comme suit, avec prise d'effet immédiat :

1. le conseiller Eli El-Chantiry, au siège réservé d'office au maire, en remplacement de la conseillère Diane Deans, et que sa nomination à titre de président soit recommandée par le Conseil;
2. la conseillère Jan Harder, en remplacement de la conseillère Carol Ann Meehan;
3. Suzanne Valiquet, en remplacement de Sandy Smallwood, qui a démissionné;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au directeur exécutif de la Commission de convoquer une réunion extraordinaire, conformément à ses règles de procédure, au plus tard à 13 h le jeudi 17 février 2022 pour élire de nouvelles personnes à la présidence et à la vice-présidence; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le greffier municipal soit chargé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des membres du Conseil qui souhaiteraient siéger à la Commission pour le reste du mandat afin de commencer les travaux de consultation sur l'embauche du nouveau chef, y compris la consultation communautaire, et d'examiner les mesures prises par la Commission et le SPO relativement à l'occupation, et que le greffier présente les résultats de cet appel à manifestation d'intérêt dès que possible après la fin de l'état d'urgence actuel; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal remercie les membres sortants de la Commission pour leur travail au cours de l'actuel mandat.

MOTION NO 71/4

Motion de le conseiller J. Cloutier
Appuyée par la conseillère C. Kitts

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal se réunisse à huis clos, conformément au Règlement de procédure (n° 2021-24), plus précisément à l'alinéa 13(1)b), portant sur des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris un employé municipal, et à l'alinéa 13(1)f) portant sur les conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin, afin d'obtenir un avis juridique sur des questions confidentielles juridiques, personnelles ou en matière de sécurité relatives à la manifestation des camionneurs, et d'en discuter.

ADOPTÉE

Le Conseil se réunit à *huis clos* à 17 h 26.

SÉANCE À HUIS CLOS

SÉANCE PUBLIQUE

La séance publique reprend à 19 h 13.

À la reprise de la séance publique, le maire Jim Watson annonce que le Conseil s'est rencontré à *huis clos* pour recevoir des conseils juridiques et discuter de questions confidentielles en matière de sécurité et d'effectif liées à la manifestation des camionneurs et à la motion susmentionnée présentée au Conseil.

Ces questions ne seront pas publiées, car elles découlent des alinéas 13(1)b) — renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris un employé de la municipalité — et 13(1)f) — conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin.

Lors de la séance à *huis clos*, aucun vote n'a eu lieu en dehors des motions de procédure et des directives à l'intention du personnel. Également lors de la séance à *huis clos*, le Conseil a adopté une motion de procédure pour prolonger la réunion au-delà de 19 h conformément à l'alinéa 8(1)c) du Règlement de procédure.

Le conseiller R. King annonce au Conseil qu'il démissionne de son poste au sein de la Commission de services policiers d'Ottawa et qu'il a soumis sa démission par écrit au procureur de la Commission.

Par conséquent, la modification suivante de la première résolution de la motion 71/3 du conseiller Cloutier est initialement acceptée par le motionnaire comme légère modification :

4. Que Cathy Curry soit nommée pour remplacer Rawslon King, qui a démissionné

Ensuite, le maire Watson indique que la conseillère Curry serait prête à retirer son nom en faveur d'un conseiller ou d'une conseillère d'un quartier urbain. Le conseiller Leiper indique qu'il souhaiterait être nommé à la Commission.

Par conséquent, la modification précédente est retirée et une version modifiée de la motion 71/3 est présentée au Conseil :

MOTION NO 71/3

Motion du conseiller S. Moffatt
Appuyée par la conseillère L. Dudas

ATTENDU QUE le Service de police d'Ottawa (SPO) dirige l'intervention contre l'occupation illégale de la ville d'Ottawa par l'autoproclamé « convoi de la liberté 2022 » qui a commencé le vendredi 28 janvier 2022; et

ATTENDU QU'à ce jour, le SPO n'a pas réussi à endiguer efficacement l'occupation ni à en venir à bout et que les occupants sont bien financés et ont été autorisés à s'enraciner plutôt que forcés à se disperser; et

ATTENDU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa est chargée de fournir au SPO les ressources dont il a besoin pour bien remplir sa mission; et

ATTENDU QU'il est maintenant acquis qu'il aurait fallu demander plus de ressources plus rapidement, que le chef Peter Sloly a démissionné et que c'est le chef par intérim Steve Bell qui dirige maintenant le SPO; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa et la province de l'Ontario ont déclaré l'état d'urgence, que le gouvernement du Canada a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* et que les gouvernements fédéral et provincial ont fourni d'importantes ressources policières supplémentaires ainsi que des outils d'application de la loi additionnels pour donner au SPO tous les leviers nécessaires afin de mettre fin à cette occupation illégale et agressive, qui est d'ailleurs largement financée par des sources étrangères; et

ATTENDU QUE la province a récemment désigné le surintendant en chef et commandant régional Carson Pardy comme son responsable à Ottawa et que le gouvernement du Canada a désigné le sous-commissaire de la Police fédérale, Michael Duheme, à titre de représentant de la GRC dans la structure de commandement intégrée; et

ATTENDU QUE le chef par intérim Steve Bell a déjà établi une solide relation trilatérale avec les deux autres ordres de gouvernement pour mettre fin à l'occupation; et

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, la Commission de services policiers d'Ottawa n'a pas non plus bien exercé sa fonction de surveillance et que pour aider à rétablir la confiance du public, son vice-président Smallwood a indiqué sa volonté de démissionner; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'une commission de services policiers intérimaire ayant plus d'expérience avec les opérations d'urgence permettrait au chef par intérim Bell de concentrer tous ses efforts et ceux de son équipe de direction à l'emploi des outils et ressources à sa disposition pour faire le nécessaire afin de mettre fin à l'occupation illégale pacifiquement et définitivement, tout en continuant de communiquer de l'information au public, à la Commission et au Conseil municipal; et

ATTENDU QUE le conseiller El-Chantiry possède une vaste expérience nationale, provinciale et locale des commissions de services policiers, notamment parce qu'il a présidé celle d'Ottawa et l'Ontario Association of Police Services Boards et a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne de gouvernance de police, et qu'il y a d'autres membres du Conseil et d'anciens résidents nommés qui ont également plus d'expérience de surveillance de la police en situation d'urgence et sont disposés à occuper à nouveau ces fonctions, à titre intérimaire, pour aider à stabiliser la Commission pendant les opérations d'urgence; et

ATTENDU QUE la conseillère Harder a siégé à la Commission de services policiers d'Ottawa pendant sept ans et au comité ayant embauché un chef et deux chefs adjoints; et

ATTENDU QU'à la fin de l'occupation et des opérations d'urgence, il faudra revoir toutes les mesures prises par le Service de police d'Ottawa et sa commission relativement à l'occupation; et

ATTENDU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa devra également embaucher un nouveau chef, que le Conseil s'attend à ce que cela soit fait à la suite de consultations significatives et constructives avec la population et, en particulier, avec les communautés marginalisées qui sont trop surveillées, et que le conseiller King sera la cheville ouvrière de ces efforts étant donné son rôle

d'agent de liaison du Conseil pour les initiatives de relations ethnoculturelles et de lutte contre le racisme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le remplacement des personnes actuellement nommées par le Conseil à la Commission de services policiers d'Ottawa comme suit, avec prise d'effet immédiat :

- 1. le conseiller Eli El-Chantiry, au siège réservé d'office au maire, en remplacement de la conseillère Diane Deans, et que sa nomination à titre de président soit recommandée par le Conseil;**
- 2. la conseillère Jan Harder, en remplacement de la conseillère Carol Ann Meehan;**
- 3. Suzanne Valiquet, en remplacement de Sandy Smallwood, qui a démissionné;**
- 4. le conseiller Jeff Leiper, en remplacement du conseiller Rawlson King, qui a démissionné;**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au directeur exécutif de la Commission de convoquer une réunion extraordinaire, conformément à ses règles de procédure, au plus tard à 13 h le jeudi 17 février 2022 pour élire de nouvelles personnes à la présidence et à la vice-présidence; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le greffier municipal soit chargé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des membres du Conseil qui souhaiteraient siéger à la Commission pour le reste du mandat afin de commencer les travaux de consultation sur l'embauche du nouveau chef, y compris la consultation communautaire, et d'examiner les mesures prises par la Commission et le SPO relativement à l'occupation, et que le greffier présente les résultats de cet appel à manifestation d'intérêt dès que possible après la fin de l'état d'urgence actuel; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal remercie les membres sortants de la Commission pour leur travail au cours de l'actuel mandat.

Les recommandations de la motion 71/3 sont divisées comme suit pour faciliter le vote :

La recommandation 1 (nomination du conseiller El-Chantiry en remplacement de la conseillère Deans) est ADOPTÉE par un vote de 15 VOIX AFFIRMATIVES contre 9 VOIX NÉGATIVES ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (15) : Les conseillers C. Curry, L. Dudas, S. Moffatt, G. Gower, G. Darouze, J. Cloutier, M. Fleury, C. Kitts, E. El-Chantiry, A. Hubley, J. Harder, T. Tierney, M. Luloff, K. Egli et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (9) : Les conseillers C. McKenney, T. Kavanagh, R. King, C. A. Meehan, D. Deans, J. Leiper, R. Brockington, R. Chiarelli et S. Menard

La recommandation 2 (nomination de la conseillère Harder en remplacement de la conseillère Meehan) est REJETÉE par un vote de 11 VOIX AFFIRMATIVES contre 13 VOIX NÉGATIVES ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (11) : Les conseillers C. Curry, L. Dudas, S. Moffatt, G. Gower, G. Darouze, J. Cloutier, E. El-Chantiry, A. Hubley, J. Harder, T. Tierney et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (13) : Les conseillers C. McKenney, T. Kavanagh, R. King, C. A. Meehan, D. Deans, M. Fleury, C. Kitts, J. Leiper, R. Brockington, R. Chiarelli, S. Menard, M. Luloff et K. Egli

La recommandation 3 (nomination de Suzanne Valiquet en remplacement de Sandy Smallwood, qui a démissionné) est ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers R. Chiarelli, S. Menard et R. King.

La recommandation 4 (nomination du conseiller Leiper en remplacement du conseiller King, qui a démissionné) est ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers C. A. Meehan et M. Fleury.

Les autres résolutions de la motion 71/3 sont ADOPTÉES.

<p>2. POINT SUR LA SITUATION PAR LE DIRECTEUR MUNICIPAL ET LES RÉPRÉSENTANTS DE LA VILLE</p>
--

Le directeur municipal Steve Kanellakos et le directeur général des Services de protection et d'urgence Kim Ayotte présentent une mise à jour au Conseil sur l'intervention de la Ville d'Ottawa à la manifestation de camionneurs et à l'occupation illégale.

À la fin des questions au personnel, les motions suivantes sont présentées au Conseil.

MOTION NO 71/5

Motion de la conseillère T. Kavanagh
Appuyée par le conseiller R. Brockington

ATTENDU QUE l'occupation d'Ottawa par le convoi de la liberté en est maintenant à sa troisième semaine et qu'elle ne semble pas prête de s'arrêter; et

ATTENDU QUE l'occupation continue d'essaimer dans d'autres secteurs de la ville; et

ATTENDU QUE les organisateurs du mouvement ont publié des déclarations sans équivoque sur leurs revendications : ils disent prendre Ottawa en otage comme moyen de pression sur les gouvernements fédéral et provincial et n'avoir aucune intention de mettre fin à cette campagne et de quitter la ville tant que leurs demandes ne seront pas exaucées; et

ATTENDU QU'Ottawa est en état d'urgence en raison de l'occupation illégale continue de son centre-ville; et

ATTENDU QUE les méthodes employées par les participants aux manifestations pour occuper illégalement la ville et terroriser les résidents et les entreprises font appel à des tactiques sans précédent qui n'ont pas leur place dans une société libre et démocratique et constituent une rupture intolérable avec ce qui pourrait être considéré comme une manifestation légitime : par exemple, l'Ottawa-Carleton District School Board signale que des enseignants, des parents et des membres du personnel d'une école d'Ottawa ont été harcelés; et

ATTENDU QU'un certain nombre d'écoles ont été forcées de prévoir des récréations à l'intérieur afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel; et

ATTENDU QUE les écoles doivent demeurer un endroit où chacun – enfants, élèves, membres du personnel, parents et résidents – se sent accueilli, en sécurité et respecté; et

ATTENDU QU'un milieu scolaire sûr, inclusif et tolérant est essentiel au bien-être et à la réussite des élèves;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa condamne la présence de manifestants du convoi de la liberté dans les zones scolaires ou à proximité.

ADOPTÉE

MOTION NO 71/6

Motion de lea conseilèr-e C. McKenney
Appuyée par le conseiller S. Menard

ATTENDU QUE depuis le vendredi 28 janvier 2022 ou environ, des centaines de véhicules et des centaines, voire des milliers, de personnes occupent illégalement le centre-ville à tout moment; et

ATTENDU QUE l'occupation a eu des répercussions sur tous les aspects de la vie au centre-ville d'Ottawa (transport en commun, affaires, magasinage, loisirs, tourisme, visites touristiques, déneigement, travail, revenus) et sur les indicateurs de qualité de vie (paix, calme, loisirs, sommeil, sécurité personnelle, stress et sécurité en général);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le maire d'Ottawa présente au nom du Conseil municipal des excuses officielles aux résidents, en particulier à ceux du centre-ville, pour ne pas les avoir protégés et ne pas avoir assuré la sécurité et les services.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller G. Darouze.

MOTION NO 71/7

Motion de lea conseilèr-e C. McKenney
Appuyée par le conseiller M. Fleury

ATTENDU QUE depuis le vendredi 28 janvier 2022 ou environ, des centaines de véhicules et des centaines, voire des milliers, de personnes occupent illégalement le centre-ville à tout moment; et

ATTENDU QUE l'occupation a bloqué les rues et les itinéraires de transport en commun dans tout le centre-ville; et

ATTENDU QUE certains détenteurs de laissez-passer mensuels ont payé leur laissez-passer de février, mais n'ont pu en faire qu'un usage limité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'OC Transpo fournisse gratuitement aux résidents et aux travailleurs des zones touchées un service d'autobus et Para Transpo à compter du dimanche 20 février 2022 jusqu'au 30^e jour après la fin de l'état d'urgence à Ottawa en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, par les moyens suivants :

- a) ne percevoir aucun droit de passage à l'embarquement à tous les arrêts d'autobus des circuits 5, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 19, 55, 56, 85 et 114 (les droits de passage continueront cependant d'être exigés aux entrées piétonnières des zones de tarification contrôlée des stations Greenboro, Hurdman et Tunney's Pasture);

- b) ne percevoir aucun droit de passage pour les déplacements à bord d'un véhicule de Para Transpo vers des adresses des quartiers Somerset et Rideau-Vanier ou en provenance de ces quartiers;**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le manque à gagner découlant de la gratuité du transport en commun soit financé à même le fonds de réserve pour le fonctionnement du transport en commun et que la Ville cherche à recouvrer les recettes perdues auprès d'autres ordres de gouvernement dans la demande d'indemnisation liée à l'occupation.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller R. Chiarelli.

MOTION NO 71/8

Motion du conseiller R. King
Appuyée par le conseiller R. Brockington

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a instauré cette année le crédit d'impôt temporaire pour les vacances en Ontario afin d'encourager les résidents et les familles à faire de petits voyages dans la province pour stimuler le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en contexte de pandémie; et

ATTENDU QUE les Ontariens peuvent demander le remboursement d'une partie des frais admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour un particulier et de 2 000 \$ pour une famille, soit un crédit maximal de 200 \$ et 400 \$ respectivement (pour un ou plusieurs voyages avec séjour de moins d'un mois); et

ATTENDU QUE des personnes se sont rendues à Ottawa avec l'intention d'en occuper illégalement le territoire, d'en terroriser les résidents et les entreprises, et d'utiliser des tactiques sans précédent qui n'ont pas leur place dans une société libre et démocratique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le maire écrive au premier ministre pour lui faire savoir que le Conseil estime que les personnes impliquées dans l'occupation illégale ne devraient pas avoir droit au crédit d'impôt, puisque l'application d'un tel crédit d'impôt profiterait financièrement aux personnes qui ont participé à l'occupation illégale.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller R. Chiarelli.

MOTION NO 71/9

Motion du conseiller R. King
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa a condamné le recours au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, la ridiculisation de la culture autochtone, ainsi que le harcèlement et le dénigrement des membres de la communauté 2SLGBTQI+ pendant cette occupation illégale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel du Secrétariat de la lutte contre le racisme de travailler de concert avec la Table consultative sur la lutte contre le racisme afin d'élaborer une campagne, dans le cadre de la stratégie de lutte contre le racisme, pour sensibiliser la population aux conséquences négatives du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie dans la foulée de l'occupation illégale.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller R. Chiarelli.

MOTION NO 71/10

Motion du conseiller S. Menard
Appuyée par le conseiller C. McKenney

ATTENDU QUE la ville d'Ottawa est occupée illégalement depuis 19 jours; et

ATTENDU QUE cette occupation illégale a entraîné du harcèlement, des menaces de violence, des actes de violence et des tentatives de violence à l'endroit des résidents; et

ATTENDU QUE les manifestants ont employé des camions-remorques, des camionnettes et d'autres gros véhicules comme principale méthode d'occupation et comme élément clé dans la campagne de menaces, de violence et de harcèlement des résidents; et

ATTENDU QUE ces véhicules ont été utilisés pour intimider les résidents et leur nuire, notamment en causant un bruit constant et incessant, souvent supérieur à 110 dB, ce qui peut provoquer une perte auditive permanente; et

ATTENDU QUE ces véhicules tournant au ralenti ajoutent à la pollution de notre ville, particulièrement au centre-ville, nuisant à la santé et au mieux-être des résidents; et

ATTENDU QUE des véhicules, abandonnés ou vides, sont stationnés illégalement depuis plus de deux semaines dans certains cas; et

ATTENDU QUE le SPO et les Services des règlements municipaux n'ont pas beaucoup fait appliquer les règlements sur le stationnement, le bruit et la marche au ralenti, sauf en donnant des contraventions; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa et le SPO disposent actuellement des pouvoirs d'exécution et des outils nécessaires pour retirer ces véhicules; et

ATTENDU QUE le maire de la Ville d'Ottawa a conclu une entente « informelle » avec les organisateurs de l'occupation illégale; et

ATTENDU QUE les résidents du centre-ville et d'autres secteurs continuent de subir le bruit, les menaces et les perturbations liés à la conduite illégale des manifestants, malgré l'entente « informelle » du maire; et

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cette entente « informelle » a légitimé davantage les organisateurs d'extrême droite de l'occupation, qu'elle peut être utilisée pour prouver que les occupants étaient là pacifiquement et légalement, et qu'elle pourrait compliquer davantage l'application de la loi; et

ATTENDU QU'en fin de semaine, des milliers de résidents ont participé à des manifestations contre l'occupation illégale et contre l'inaction de la Ville et de la police concernant cette occupation; et

ATTENDU QUE nous avons constaté qu'en général, le nombre de véhicules stationnés dans nos rues dans le cadre de cette occupation illégale diminue la semaine pour repartir en flèche les fins de semaine; et

ATTENDU QUE si les services de police continuent de ne pas intervenir, il est probable que les résidents continueront de prendre des mesures; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal nomme la majorité des membres de la Commission de services policiers d'Ottawa; et

ATTENDU QUE les résidents s'attendent maintenant, encore une fois, à ce que le Conseil municipal fasse preuve de leadership et prenne des mesures pour mettre fin à l'occupation illégale de notre ville; et

ATTENDU QUE le 14 février 2022, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accueilli la demande d'injonction de la Ville d'Ottawa concernant le non-respect généralisé des règlements municipaux découlant des manifestations en cours; et

ATTENDU QUE l'injonction, de concert avec les décrets d'urgence provinciaux récemment promulgués, vise à compléter les outils dont dispose la force publique pour contrer la conduite illégale des manifestants;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal appuie le déploiement de l'arsenal complet d'outils récemment mis à disposition afin de mettre fin aux comportements illégaux qui continuent de se produire dans le cadre de l'occupation, même si cela nécessite une application de la loi qui irait à

l'entente de l'entente « informelle » conclue par le maire, ce qui comprend les outils suivants :

- 1. remorquage des véhicules stationnés illégalement;**
- 2. imposition de dates butoirs strictes pour se conformer aux demandes;**
- 3. démantèlement des structures illégales érigées par les occupants et extinction des feux;**
- 4. exécution de l'injonction accordée à la Ville d'Ottawa;**
- 5. coordination de mesures de dispersion et de contrôle des foules plus strictes.**

ADOPTÉE avec la dissidence des conseillers G. Darouze et R. Chiarelli.

MOTION NO 71/11

Motion du conseiller J. Leiper
Appuyée par le conseiller R. Brockington

ATTENDU QUE l'occupation du centre-ville d'Ottawa semble vouloir se poursuivre pour une quatrième fin de semaine, du 19 au 21 février; et

ATTENDU QU'une tendance claire s'est dégagée au cours de l'occupation : chaque fin de semaine, la fréquentation est sensiblement plus élevée, des milliers de personnes non résidentes du centre-ville se joignant à l'occupation en utilisant leur véhicule personnel pour accéder à la zone; et

ATTENDU QUE ces participants supplémentaires augmentent manifestement le nombre d'infractions à la loi, d'incidents de harcèlement des résidents et de répercussions intolérables sur les commerces locaux; et

ATTENDU QUE plus une foule est importante, plus il est difficile pour les agents d'exécution de la loi de maintenir l'ordre; et

ATTENDU QUE la majorité des manifestants supplémentaires accèdent au site par véhicule automobile;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande au directeur général des Travaux publics de collaborer avec le conseiller du quartier Somerset et le conseiller du quartier Rideau-Vanier en particulier, mais aussi avec les conseillers des quartiers touchés, pour procéder aux fermetures de rues qui pourraient contribuer à réduire le nombre de véhicules automobiles pouvant accéder au centre-ville du 19 au 21 février, et que le directeur général des Travaux

publics ou son délégué examine ces demandes avec le SPO pour s'assurer qu'elles peuvent être prises en compte dans le cadre d'une intervention coordonnée en réponse à la situation d'urgence en cours à Ottawa.

ADOPTÉE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller M. Fleury (OCC 22-03)

Au moment où un convoi de camions est entré dans notre ville le 28 janvier 2022, on s'attendait à ce que la manifestation dure trois jours, comme l'indiquait la note de service de la Ville datée du 27 janvier 2022. Au départ, le personnel laissait entendre que la Ville travaillait avec le Service de police d'Ottawa (SPO) pour élaborer des plans de gestion de la circulation et du stationnement et qu'il ferait régulièrement le point sur la situation.

Or, nous avons assisté depuis non seulement à la transformation de cette « manifestation » en occupation illégale, mais aussi à la fluctuation des effectifs d'un jour à l'autre : les occupants pouvaient aller et venir à leur guise. Nos résidents et nos entreprises locales – ceux et celles que nous avons pour mission de servir – sont également exposés aux menaces et à l'intimidation. Ils sont soumis à un bruit constant, à des perturbations dans leur quotidien et à l'impossibilité de se sentir en sécurité dans leur ville, ainsi qu'à la fermeture de nombreux commerces.

Afin d'obtenir des précisions au nom des résidents et des entreprises durement touchés par les interventions de la Ville et les mesures d'application de la loi à la suite des événements des 19 derniers jours, je demande à la Ville de répondre aux questions suivantes d'ici la réunion du Conseil du 9 mars :

1. Quand a été faite la première demande de ressources au gouvernement provincial (de la part de la Ville ou du maire) et quel était son objet?
 - a) Veuillez inclure toute demande et toute correspondance officielle des autorités de la Ville ou du SPO au gouvernement de l'Ontario, et préciser leur date.
2. Quand a été faite la première demande de ressources au gouvernement fédéral (de la part de la Ville ou du maire) et quel était son objet?

- a) Veuillez inclure toute demande et toute correspondance officielle des autorités de la Ville ou du SPO au gouvernement du Canada, et préciser leur date.
3. Quel changement de circonstances a amené la Ville à déclarer l'état d'urgence le 6 février et non le 30 janvier alors qu'il était clair que les participants à l'occupation illégale ne faisaient aucun effort pour quitter la ville?
4. Compte tenu de l'incidence de l'occupation, comment les itinéraires de détour d'OC Transpo sont-ils élaborés et mis en œuvre?
 - a) Comment OC Transpo intègre-t-il les commentaires des clients?
 - b) Comment OC Transpo informe-t-il les clients de ces changements?
 - c) Y a-t-il des clients de Para Transpo qui n'étaient pas ou qui ne sont pas en mesure d'utiliser les services?
 - d) Des ressources supplémentaires ont-elles été déployées pour faciliter les opérations de détour et améliorer la sécurité et l'expérience de la clientèle? (véhicules, chauffeurs, personnel, etc.)
5. Quel est le rôle du Centre des opérations d'urgence (COU) lorsque ce sont les autorités policières qui sont aux commandes d'une opération?
6. Quel processus le COU utilise-t-il pour recueillir les préoccupations et les signalements des résidents et des entreprises?
 - a) Comment répond-on à ces signalements et préoccupations?

MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE

MOTION No 71/12

Motion du conseiller J. Cloutier
Appuyée par la conseillère C. Kitts

Que le Comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal; et

Il est en outre résolu que les motions, les votes, et les déclarations d'intérêts consignées pendant la séance en comité plénier soient réputées l'avoir été lors de la séance du Conseil.

ADOPTÉE

RAPPEL AU RÈGLEMENT

À la fin de la réunion, la conseillère C. A. Meehan fait un rappel au Règlement et annonce sa démission de son poste à la Commission de services policiers d'Ottawa. Le maire Watson indique que le Bureau du greffier municipal lancera un appel à manifestation d'intérêt pour pourvoir ce poste et que cette question sera examinée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION No 71/13

Motion du conseiller J. Cloutier
Appuyée par la conseillère C. Kitts

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 16 février 2022

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 22 h 49

GREFFIER

MAIRE